

## Conseil d'administration *Séance du 26 septembre 2017*

### Présents

- (1) M. Vincent Denby-Wilkes, Président du Conseil d'administration,
- (2) M Gabriel Caloz, représentant M. David Alis,
- (3) Mme Anne Nicolas,
- (4) M. Romain Pasquier,
- (5) M. Pablo Diaz,
- (6) M. Léo Labarre,
- (7) Mme Léna Le Goff,
- (8) Mme Estelle Morin,
- (9) M. Hervé Jaume,
- (10) Mme Claire Toupin-Guyot (*à partir de 18h10*),
- (11) M. Bruno Tilly (*à partir de 18h20*),

### Représentés

- (12) M. Thierry Le Goff,
- (13) M. Patrick Gérard,
- (14) M. Gil Vauquelin,
- (15) M. Yann Lejolivet,
- (16) M. Xavier Crépin,
- (17) M. Jean Ollivro,
- (18) M. Arnaud Stimec,
- (19) M. Thibaut Tellier,
- (20) Mme Audrey Lebois,
- (21) M. Hugo Ferrelloc.

### Membres ayant voix consultative

M. Patrick Le Floch, Directeur de Sciences Po Rennes,  
Edith Loyer, Agent comptable (*jusqu'à 19h24*),

### Membres ayant voix consultative - excusés

M. Didier Jarnigon,  
M. Olivier David.

### Invités

M. M'Hamed Drissi, Directeur de l'INSA Rennes,  
M. Gaël Hily, Responsable de l'antenne de Caen,  
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion.

\*  
\* \*

M. Denby-Wilkes, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 18h03 et donne lecture des différentes procurations.

|               |                      |                  |
|---------------|----------------------|------------------|
| M. David Alis | est représenté par : | M. Gabriel Caloz |
|---------------|----------------------|------------------|

|                     |                   |                         |
|---------------------|-------------------|-------------------------|
| M. Thierry Le Goff  | donne pouvoir à : | M. Vincent Denby-Wilkes |
| M. Yann Lejolivet   | donne pouvoir à : | Mme Anne Nicolas        |
| M. Gil Vauquelin    | donne pouvoir à : | M. Vincent Denby-Wilkes |
| M. Jean Ollivro     | donne pouvoir à : | M. Romain Pasquier      |
| M. Arnaud Stimec    | donne pouvoir à : | M. Romain Pasquier      |
| M. Thibault Tellier | donne pouvoir à : | M. Pablo Diaz           |
| M. Xavier Crépin    | donne pouvoir à : | M. Pablo Diaz           |
| Mme Audrey Lebois   | donne pouvoir à : | M. Bruno Tilly          |
| M. Hugo Ferrelloc   | donne pouvoir à : | Mme Estelle Morin       |

M. le Président indique en information préalable aux administrateurs qu'un document papier distribué au début de la séance reprend les différents amendements proposés au vote. Le document transmis compare texte à texte les nouvelles formulations proposées. Ces dernières ont vocation à améliorer la qualité juridique des différentes délibérations explique-t-il.

M. Denby-Wilkes présente ensuite M. M'Hamed Drissi, Directeur de l'INSA Rennes et l'invite à dire quelques mots.

M. Drissi remercie M. le Président pour l'invitation à ce conseil. Il souligne l'intérêt de venir ainsi discuter avec les administrateurs des deux institutions de ce projet de coopération renforcée. Outre les deux établissements, il fait remarquer que cette démarche s'inscrit dans un fort ancrage territorial et dans la politique de site en construction. *In fine*, tous ces projets concourent, souligne-t-il, au développement socio-économique du territoire et à l'éclosion des jeunes talents accueillis dans nos organismes.

## **Délibération n°2017-35 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2017**

\*\*

M. Caloz représentant de Rennes 1 revient sur le point 6 des informations de la direction, page 6. Il fait ainsi remarquer qu'il pourrait être fait référence au sein de ce paragraphe à une *co-accréditation* des trois établissements sur la mention Politiques Publiques.

M. Le Floch indique qu'au sens strict, l'IEP n'a pas obtenu une co-accréditation qui a été portée par l'ENS Rennes, puis avec Rennes 1 pour la partie recherche. Il ne serait donc pas tout à fait juste d'utiliser ce terme.

M. le Président propose dans ces conditions de rajouter des guillemets au terme « accréditation » afin d'éviter les problèmes d'interprétation liée. Il soumet cette modification au conseil qui l'accepte.

\*\*

Arrivée de Mme Claire Toupin-Guyot à 18h10.

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 19 |

- *La Délibération n°2017-35 : Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2017 est adoptée à l'unanimité.*

## **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

M. le Président donne la parole à M. Le Floch pour les informations aux administrateurs.

1.

M. le Directeur indique que les recrutements de rentrée se sont bien passés, notamment par le biais des concours de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> année. Pour le concours commun de 1<sup>ère</sup> année, les étudiants intégrant Rennes étaient tous sur la liste principale, situation qui témoigne une fois encore de l'attractivité de l'établissement.

Deuxième fait majeur de cette rentrée, poursuit-il, l'antenne de Caen, désormais Campus de Caen, s'étoffe et monte en puissance puisque le cap des 100 étudiants sur site a été dépassé. Les nouveaux partenariats et les nouveaux parcours mis en place sur Rennes contribuent à son

dynamisme. Depuis septembre, un nouvel enseignant permanent en Géographie vient également compléter l'équipe pédagogique. Il porte dès cette année une nouvelle spécialisation proposée à Caen en 4<sup>e</sup> année qui aboutira à un grade-master sur les territoires innovants et monde nordique.

Un nouveau grade master *Terre et Mer* a enfin été ouvert sur Rennes pour l'année 2017-2018 avec l'implication de filières industrielles bretonnes intéressées par ces problématiques.

2.

Concernant le réseau des 7 IEP, une première réunion a eu lieu tout début septembre et le rythme régulier va reprendre (prochaine semaine, mois de novembre à Aix). A l'agenda, les discussions tournent notamment autour du concours commun de 4<sup>e</sup> année.

Au sujet des réseaux nationaux, l'IEP de Rennes a fait le choix de candidater à la Conférence des Grandes Ecoles et va être audité à la fin du mois d'octobre. M. Le Floch rappelle que cette possibilité n'est pas offerte à tous les IEP, Saint Germain ne pouvant encore prétendre au respect des trois promotions de diplômés minimum nécessaire à l'adhésion. Il indique néanmoins que deux IEP partenaires sont déjà membres de cette association qui peut peser sur les débats nationaux.

Par ailleurs, une structuration plus poussée des IEP de Région dans leur ensemble est en cours. Il rappelle qu'il existe neuf IEP de région en plus de celui de Paris, et qu'historiquement sept se sont constitués en réseau afin de monter un concours commun. Bordeaux et Grenoble ont néanmoins accepté d'avancer vers une conférence des IEP de Région, intégrant tous les établissements hors celui de la Capitale, un peu comme le modèle des INSA indique-t-il.

3.

Le dernier point, souligne M. le Directeur, est un point d'étape sur la politique de site. Il rappelle que structurellement, les établissements d'enseignements supérieurs ont vocation à appartenir à une COMUE, une Communauté d'universités qui est aujourd'hui pour la Bretagne et les Pays de la Loire l'UBL (Université Bretagne Loire). Les établissements rennais, du fait notamment des différentes candidatures infructueuses aux projets d'avenir successifs, travaillent aujourd'hui à la mise en place d'une nouvelle entité avec un projet commun et qui réponde aux attentes des étudiants, l'UBL étant trop éloigné de leurs perspectives. L'Université de Rennes, qui n'existe pas encore, serait le véhicule de cette union des établissements. Chaque semaine, les six directeurs/présidents se réunissent afin d'en écrire les lignes. Il constate qu'un deuxième cercle d'établissement est par ailleurs perceptible auprès des partenaires potentiels sur le site rennais (mais hors enseignement supérieur) comme Centrale Supélec, l'Ensaï, EHESP, Agro-Campus etc.

Il indique enfin que l'association INSA-IEP qui va être discutée par la suite apporte dans ce paysage une brique supplémentaire aux fondations en cours de la politique de site.

Arrivée de M. Bruno Tilly à 18h20.

\*\*

M. Labarre obtient la parole et s'interroge sur les circonstances de l'intégration de Bordeaux et Grenoble dans le nouveau Réseau.

M. Le Floch indique qu'il s'agit comme souvent d'une opportunité. La présence à plusieurs sur des événements (salon de Bordeaux) a permis de créer du lien et de discuter de ce projet de conférence des directeurs des IEP de Région.

--

Mme Le Goff souhaiterait connaître l'avancée des discussions sur le concours 4<sup>e</sup> année.

M. Le Floch rappelle qu'il n'y a rien encore de fixé et que les discussions commencent tout juste. De nombreuses questions nécessiteront d'être discutées tout au cours de l'année. Toutes les modifications importantes repasseront de toute façon devant le Conseil d'Administration précise-t-il. Les points importants devront être décidés si possible avant le mois de janvier où commence la saison des salons.

--

M. Hily s'enquiert de l'intégration de Bordeaux et Grenoble dans le concours commun, afin de savoir si celle-ci était en cours.

M. le Directeur indique que ces deux IEP n'ont pas émis le souhait de rentrer dans le concours commun et qu'il n'en était donc pas question dans un futur proche. Si un jour ces derniers en émettent le souhait, il s'agira bien entendu d'en rediscuter. En attendant, d'autres dossiers pourront être traités avec Bordeaux et Grenoble.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires sur les différentes actualités, M. le Président laisse la parole à Messieurs Le Floch et Drissi pour la présentation de la première délibération.

## **MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES**

### **Délibération n°2017-36 : Convention cadre de coopération avec l'INSA Rennes**

M. Le Floch pointe en introduction l'historique de l'IEP de Rennes qui a toujours cherché par le passé à développer ses partenariats avec des établissements complémentaires : l'Institut Mines Telecom Atlantique, l'ENSTAB, l'ENSI Caen ou encore l'Ecole Normale Supérieure de Rennes récemment avec la mention Politiques publiques.

Les échanges avec l'INSA Rennes s'inscrivent ainsi dans cette logique et peuvent s'expliquer par des cultures et des fonctionnements similaires : culture commune du réseau d'une part, les

établissements s'appuient sur un réseau et sur une marque forte ; organisation du cursus également avec un processus de sélection des étudiants.

Depuis quelques temps, une certaine coopération entre les deux établissements s'était donc instaurée, souvent de manière informelle. Des groupes d'étudiants travaillaient ainsi ensemble, élèves ingénieurs et de Sciences Po Rennes, sur des thématiques par exemple comme celles des algues ou des éoliennes au sein de modules projets. Des rapprochements ont été également observés au sein de Ouest Medialab où sont présents à la fois l'école de journalisme de Sciences Po Rennes et les ingénieurs de l'INSA. Des synergies intéressantes sont donc apparues.

Pour formaliser et renforcer ces échanges, poursuit-il, une convention cadre a été discutée et est présentée au conseil. Il s'agit de travailler de façon commune, et non exclusive, sur plusieurs dimensions avec une réflexion autour des projets à monter ensemble. Une partie de ces projets seront réalisés sur un horizon temporel relativement court.

L'annexe à la convention reprend ainsi le projet d'un nouveau parcours « Ingénieur-Sciences Po » qui devrait voir le jour à la rentrée prochaine. Ce nouveau parcours serait ouvert aux étudiants avec un bac scientifique mention très bien et permettra un cursus mixte dans les deux établissements.

Les Relations internationales constituent un autre enjeu de rapprochement. On remarquera, indique-t-il, que le projet de recrutement d'un lecteur taïwanais n'est cependant plus vraiment d'actualité. Le recrutement devait en effet passer par le rectorat et n'a pas pu être fait pour la rentrée.

M. Drissi est amené à dire quelques mots pour compléter.

M. le Directeur de l'INSA Rennes rappelle en premier lieu quelques éléments de contexte sur son établissement. Etablissement sous statut juridique d'EPSCP accueillant 1900 étudiants, l'école délivre plusieurs diplômes avec une filière ingénieur et des masters co-accrédités avec des partenaires Rennais. Les effectifs comprennent 150 doctorants, 160 enseignants chercheurs et 261 personnels administratifs.

En reprenant quelques ratios marquants poursuit-il, les flux de diplomation sont d'environ un ingénieur par jour et un docteur par semaine. Les étudiants formés investissent des métiers de par le monde et le réseau des INSA compte 85 000 anciens en activité.

Les INSA ont de façon évidente des similitudes avec les IEP, puisque 6 INSA français sont structurés en réseau. Un établissement au Maroc sert également de plateforme pour l'ouverture sur l'Afrique et le bassin méditerranéen.

Les étudiants sont sélectionnés, comme les IEP, par un concours commun dont le jury est cette année présidé par l'INSA Rennes, indique M. Drissi.

Une des valeurs fondatrices qui structure son établissement est la diversité puisque le cursus intègre des sciences humaines et sociales obligatoires dès la 1<sup>ère</sup> année ainsi que du sport. Les étudiants suivent par ailleurs un vrai cursus en 5 ans, avec préparation intégrée avant l'école d'ingénieur. L'ouverture sur l'international est une nécessité afin que les étudiants acquièrent les codes de ce jeu désormais mondial et qu'ils puissent être acteurs du changement.

L'excellence en lien avec le monde de la Recherche reste également une préoccupation constante.

Les rapports avec l'IEP de Rennes sont divers indique-t-il. Des projets se sont lancés, parfois entre les étudiants eux-mêmes, avec des enseignants ou encore des partenaires. Les interactions sont nombreuses. Dans ces circonstances, il convenait d'accompagner cette dynamique avec un cadre et des priorités, le tout dans un contexte notamment de discussions avec le Ministère autour du quinquennal.

M. Drissi évoque en outre une demande de renforcement des relations entre les deux établissements qui émane de l'aval, des besoins du monde socio-économique, mais également de l'amont, des jeunes et des familles. Le constat partagé est que la jeunesse doit aujourd'hui disposer de compétences plus diversifiées. Ce n'est donc pas une question de niveau de connaissance à proprement parlé mais d'être ouvert aux savoirs différents nécessaires à une appréciation globale des problématiques et donc axer de plus en plus les formations sur la transdisciplinarité. Le projet de diplôme d'Ingénieur Sciences Po s'inspire donc de ce constat et tente d'anticiper les besoins des étudiants à l'issue de leur cursus, au bout des cinq ans. Les étudiants concernés auraient un profil de bacheliers disposant de capacités littéraires et scientifiques qu'ils pourraient continuer à développer dans cette formation innovante.

Bien entendu et comme cela a déjà été évoqué conclut-il, le travail n'en est qu'à son commencement et il conviendra de revenir discuter le cas échéant des avancées avec les administrateurs.

\*\*

A l'issue de la présentation, Mme Le Goff demande s'il est prévu des actions collectives et des projets suite à cette convention-cadre, tout en demandant d'en préciser leurs impacts pour l'IEP.

M. Drissi indique qu'une liste de nouveaux projets a été jointe au document. A été ainsi programmée la mise en place d'une Chaire « diversité » chargée de structurer les dispositifs de démocratisation. Mixité du genre, accompagnement des jeunes en situation de handicap constitueront ainsi des axes de travail de cette chaire thématique. Le but est de mobiliser les compétences afin de répondre aux objectifs notamment de responsabilité sociétale des deux établissements, le tout avec des actions précises.

En lien avec la société civile indique-t-il, une participation commune au village des sciences est également envisagée. Il s'agira de mobiliser jeunes, équipes pédagogiques et personnel afin de leur donner envie d'approfondir la maturation de leur projet professionnel.

M. Le Floch complète en indiquant que les projets concrets naissent aussi des interactions. Lorsque ce rapprochement a été évoqué aux enseignants de l'IEP, le responsable de l'école du journalisme a émis l'idée de mettre en place en formation continue un partenariat sur la question du traitement de la data, thématique où pourraient s'épanouir des ingénieurs avec une aisance rédactionnelle. Rien n'est pas écrit aujourd'hui, mais les projets vivent. Plus quotidiennement, les comités de direction des deux écoles échangent de manière régulière, deux fois par mois, sur les dossiers.

M. Diaz rajoute quelques mots sur la partie pédagogie et prend des exemples de coopération. L'INSA a ainsi mis en place deux options arts plastiques et théâtre qui vont être proposés aux étudiants de l'IEP. L'option arts plastiques va ainsi être proposée en Master 1 aux étudiants du parcours *industries créatives* et est constitué d'une quarantaine d'heures de pratiques plastiques en atelier. Le théâtre sera quant à lui proposé sur deux ans, donc plutôt au niveau des premières années.

Deuxième exemple poursuit-il, un séminaire sur les mobilités impliquera les enseignants-chercheurs des deux établissements sur une journée du mois d'octobre.

Enfin, des modules projets dans le domaine de la diversité vont ouvrir entre l'IEP de Rennes et l'INSA.

--

M. Labarre s'interroge sur la mention dans le document page deux d'un « plan subséquent à la présente convention ».

Messieurs le Directeur et le Président confirment qu'il s'agit de l'annexe de la convention avec le plan d'action (page 5 et suivantes).

--

Mme Nicolas revient sur le diplôme de l'ingénieur Sciences Po en sollicitant des précisions sur la logique de ce diplôme, notamment s'il était prévu généraliste.

M. Drissi indique qu'il faut proposer des cursus avec une valeur ajoutée. Pour ce nouveau parcours, il convient de le travailler en y intégrant les fondamentaux de l'ingénieur INSA et les fondamentaux de Sciences Po Rennes. Rares sont les établissements pouvant être capables de porter un tel projet poursuit-il, la plupart des écoles d'ingénieur effectuant le diplôme sur trois ans. Outre les fondamentaux, l'accompagnement du potentiel étudiant est crucial. Ces préalables indiqués, il reste de toute façon beaucoup d'éléments à construire et non encore actées. Le besoin est là, rappelle-t-il, constaté en aval et amont. Les grands projets impliquent des modes de gouvernance et une intégration dans un environnement complexe que de simples connaissances techniques ne peuvent correctement appréhender. Au-delà de ces aspects, il convient de réfléchir à une échelle de moyen terme, lorsque les cinq ans du diplôme auront été suivis, et anticiper les besoins qui seront ceux des étudiants à ce moment.

Plus concrètement conclut-il, un tel diplôme nécessitera plusieurs étapes officielles, habilitation et passage en CTI (Commission des titres de l'ingénieur) notamment, qu'il faudra respecter avant d'ouvrir cette formation.

M. Le Floch acquiesce et constate que rien n'est encore écrit. Lors du Conseil d'Administration de l'INSA auquel il a assisté au préalable, de nombreuses questions ont été posées par exemple sur la durée ou sur les passerelles possibles, sans pour autant avoir de réponses abouties. Point intéressant souligne-t-il, un étudiant de l'INSA qui a déjà eu connaissance de ce projet, a effectué une demande pour en connaître les modalités d'entrée, afin de savoir si notamment il pouvait redoubler pour l'intégrer. L'attente est donc forte et les questions techniques plus précises encore à régler.



--

M. Caloz, représentant le Président de l'université de Rennes 1, indique avoir bien compris l'intérêt pour les étudiants de ce projet. Pour autant, il émet son scepticisme vis-à-vis du lancement d'une association bilatérale alors que tous les établissements sont actuellement en cours de construction de l'UNIR (Université de Rennes). La gouvernance de Rennes 1 qu'il représente trouve ce projet non suffisamment intégré à la question collective de l'UNIR, et ce même s'il y est fait mention dans la convention. Des questions peuvent ainsi se poser quant aux thématiques de travail en commun qui rapprochent des projets structurants d'UNIR. Il se demande comment les deux établissements vont avancer par la suite sur ces problématiques.

M. le Président donne la parole aux Directeurs des deux établissements, tout en rappelant que les deux écoles restent deux acteurs majeurs de la construction de l'UNIR.

M. Drissi indique comprendre l'interrogation, mais souligne que le projet est bien inscrit dans un contexte d'ancrage territorial. Sur la métropole, UNIR est là pour conduire des projets ensemble. Tous les projets ne peuvent cependant pas impliquer systématiquement l'ensemble des établissements. L'agilité et la complémentarité doivent être maintenues. UNIR permet une convergence nécessaire, cœur de la stratégie commune. Il faut pour autant ne pas garder de vue la singularité et la différenciation.

M. Drissi poursuit en indiquant qu'il faut sur Rennes offrir des formations riches qui accompagnent les projets professionnels pour rendre l'environnement universitaire attractif. Il ne s'agit pas ici de construire une politique puis d'en décliner des actions, mais de se nourrir des jeunes et des partenaires qui font remonter un réel besoin. Cette coopération vient donc nourrir l'UNIR qui rayonnera des projets divers menés en son sein qu'il n'était pas possible de faire seul. C'est dans un climat de confiance avec les partenaires UNIR par ailleurs informés de ces projets que les deux établissements se placent.

M. Caloz indique ne pas remettre en cause le caractère intéressant de ce partenariat. Pour autant, il pointe qu'à la lecture de la convention, les éléments ne sont pas assez distincts des préoccupations discutées au niveau du site. La richesse de formation ne doit pas être contrainte, mais la formalisation à ce moment du partenariat est étonnante. Il reconnaît par ailleurs que ce partenariat entre l'IEP et l'INSA est très certainement discuté depuis quelques temps mais que la question du timing se pose.

M. le Président fait remarquer qu'il s'agit bien de contribuer à la politique de site.

M. Caloz indique que la démarche est un signal qui pose quand même question.

M. Le Floch indique qu'il ne s'agit pas ici de signer une nouvelle convention d'association, mais un cadre de coopération. Une convention d'association avait été signée avec l'ENS Rennes dans le cadre de la mention *Politiques Publiques*, ce n'est pas la même situation ici. Les points communs avec l'INSA existent et UNIR n'est pour l'instant pas juridiquement défini. Il ne s'agit donc pas de s'enfermer dans des structures, le but est bien de continuer à développer des projets et d'avancer conclut-il.

M. Pasquier indique qu'il prend la parole en son nom propre. Il constate dans un premier temps les échecs du site rennais sur les quinze dernières années dans les différents projets. Si la nouvelle structure en discussion consiste à formater la fertilité des établissements poursuit-

il, il s'agirait d'un signe inquiétant. Il espère qu'UNIR au contraire s'en félicitera et favorisera d'autres initiatives de la sorte, au risque d'une fin programmée de l'organisation rennaise à l'instar des projets précédents.

--

M. Hily s'interroge sur l'article 7 page 3 de la convention relatif aux opérations de mutualisation. Il s'inquiète ainsi de la marge d'interprétation assez importante qui peut être faite de cet élément, pouvant aller de la simple coopération à un regroupement complet.

M. Le Floch indique que lorsqu'on discute des projets, il faut un parti pris : celui de ne rien mettre de côté. Pour autant, il faut également mettre tout cela en perspective. La mutualisation a tendance à faire peur, car ce terme sous-entend une volonté de faire des économies et de réduire le nombre de postes total. Dans le contexte existant de l'IEP, la mutualisation est un outil pour le développement. Ainsi, la question de la mutualisation autour des questions du journalisme, ou encore de la formation continue permettent et permettront d'enrichir l'activité explique-t-il. Répondre à des appels d'offres en formation continue à deux établissements permettrait de tirer parti de la complémentarité des établissements, par exemple sur des questions du rapport à l'énergie (alliant alors appréciations techniques et sociétales du problème). Les marges de manœuvres induites par la mutualisation ont donc ici une vocation à se traduire en embauches et non en réduction comme c'est souvent craint.

M. le Président souligne qu'il ne faut d'ailleurs pas occulter dans la réflexion la dynamique de l'offre et les attentes des étudiants.

--

M. Jaume souligne que sur cette même thématique, l'échéancier ne laisse apparaître aucune date pour l'action 4.

M. Le Floch indique que tout ceci n'a pas de calendrier précis. Sur la politique de site, les discussions en cours doivent permettre de favoriser les mobilités du personnel sur le site, en partageant les offres y compris chez d'autres partenaires. Les échanges indiqués à l'action 4 doivent permettre de travailler à des rapprochements mais rien n'est encore fixé.

M. le Président indique qu'il s'agit donc également d'un point à faire avancer concrètement par la suite.

--

M. Caloz intervient pour préciser sa pensée et éviter qu'il n'y ait méprise sur la position de Rennes 1. Les projets proposés sont intéressants, mais ne mettent pas à leurs yeux suffisamment UNIR en avant. Il indique donc qu'il va s'abstenir lors du vote, sans pour autant émettre une opposition de principe.

M. Labarre souligne que les deux représentants « Changez l'IEP » voteront contre la délibération. Il ne s'agit pas d'un vote contre l'INSA, mais en continuité du vote contre le projet d'I-SITE qui a conduit par la suite à la réflexion sur UNIR. Le collectif avait voté contre lors d'un précédent conseil rappelle-t-il, car non convaincu de l'intérêt du projet et inquiet de la question de la gouvernance encore trop floue.

M. Le Floch souligne qu'il n'y a pas vraiment de liens entre ce partenariat à deux établissements et les précédentes délibérations sur l'I-SITE.

M. le Président prend acte des remarques des administrateurs sur leur vote.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 1  |
| Contre :              | 2  |
| Pour :                | 19 |

- *La Délibération n°2017-36 : Convention cadre de coopération avec l'INSA Rennes est adoptée à la majorité absolue.*

M. le Directeur remercie M. Drissi pour son intervention. M. le Président indique qu'il pourrait être salubre de l'inviter de nouveau au milieu de l'année pour faire un point sur ce partenariat.

M. Drissi indique qu'il comprend les différentes interventions, remercie le conseil et quitte la séance.

M. Le Floch souligne avant passage à la délibération suivante qu'il ne comprend pas le vote des étudiants de la liste « Changez l'IEP » sur cette délibération. Il souligne par ailleurs que l'abstention de Rennes 1 n'est pas vraiment compréhensible. . A la prochaine réunion UNIR, cette question sera reposée.

M. Jaume demande s'il est possible d'avoir une information sur les modalités de vote au niveau de l'INSA.

M. Le Floch indique qu'il n'était pas resté jusqu'au vote lors du conseil d'administration qui s'était déroulée la semaine précédente, mais que les questions étaient principalement d'ordre technique.

## **FINANCES ET ADMINISTRATIONS GENERALES**

### **Délibération n°2017-37 : Convention de participation d'un agent de l'INSA Rennes à la réalisation des missions de l'Alliance**

M. le Directeur introduit la délibération en soulignant que les modalités juridiques de participation pour le poste de coordination de la communication des écoles rennaises ont évolué dans les différents envois aux administrateurs, ceci afin de respecter les recommandations juridiques et pertinentes du contrôle de légalité du rectorat.

La présente convention permet de faire porter sur une partie de l'année la participation financière des quatre écoles à un quart de la masse salariale du poste, dont le support dépend *in fine* de l'INSA.

\*\*

M. Labarre demande s'il y avait une raison précise au rattachement du poste à l'INSA.

M. Le Floch indique qu'il n'y en a pas. Dans le cadre du réseau des IEP, le recrutement s'est fait sur Rennes. Il s'agit ici de s'appuyer sur un support de poste déjà existant à l'INSA. A l'origine précise-t-il, d'autres recrutements sur d'autres problématiques avaient été envisagés et auraient pu être portés par les autres établissements.

--

Mme Loyer s'inquiète de la temporalité de la convention et de son éventuelle reconduction.

M. Le Floch précise qu'il s'agit bien d'une convention reconductible comme le rappelait le document transmis aux administrateurs en début de séance.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-37 : Convention de participation d'un agent de l'INSA Rennes à la réalisation des missions de l'Alliance est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2017-38 : Convention entre l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique et Sciences Po Rennes**

M. Diaz présente cette convention qui fait suite à une rencontre avec Marcel Guenoun de l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique de Bercy.

Une collection d'ouvrages va ainsi être transmise à l'IEP en échange d'une petite participation financière. Par la suite, ce nouveau partenariat va permettre à l'IEP, et par association à l'ENS Rennes, de construire des échanges autour de la recherche. L'institut dispose en effet de documents rares potentiellement mis à disposition des enseignants-chercheurs.

Ce nouveau partenariat offre de bonnes perspectives, notamment pour l'exploitation future des collections sur l'Union Européenne conclut-il.

\*\*

Mme Morin s'interroge sur la mention à l'article 3 de la convention d'une obligation pour l'IEP de Rennes de « faire connaître » la collection.

M. Diaz indique qu'il s'agira, dès lors que les documents seront arrivés à la Bibliothèque, de valoriser le fond afin qu'il serve pour les séminaires et pour les enseignements. Il s'agira également de mettre en valeur les documents dans la bibliothèque et le cas échéant de créer un petit événement autour.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-38 : Convention entre l'Institut de la Gestion Publique et du Développement Economique et Sciences Po Rennes est adoptée à l'unanimité.*

## **Délibération n°2017-39 : Schéma pluriannuel de Stratégie Immobilière 2017-2022 (Grandes orientations)**

M. Le Floch indique que ce schéma est un document qui reprend notamment dans sa première partie un diagnostic précis de la situation immobilière de l'établissement pour ensuite en discuter les évolutions futures pour les cinq prochaines années.

Il s'agit d'une première étape de travail puisqu'il s'agira ensuite d'aller discuter des éléments avec le rectorat, les services du Ministère, ainsi que le préfet de région.

Des sommes ont été obtenues dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région en cours et des travaux règlementaires sur l'accessibilité devront ainsi être menés relate-t-il.

Sur la stratégie en elle-même, cinq axes ont été déterminés à la fois tournés essentiellement sur de l'amélioration règlementaire et fonctionnelle des locaux existants, et prévoyant vu l'augmentation des effectifs, un réaménagement de certaines zones en bureaux.

\*\*

Mme Loyer demande plus de précisions concernant les sommes du CPER.

M. Le Floch indique qu'il s'agit de sommes consacrées à l'accessibilité du bâtiment principal et l'ascenseur lié. Il n'y a par contre aucune visibilité sur le moment où le million d'euros pourra être véritablement débloqué.

M. le Président souligne que l'accessibilité et la transition énergétique sont des problématiques cruciales pour les établissements publics.

--

M. Caloz demande si l'IEP est à l'aune de ce schéma dans une situation correcte vis-à-vis des mètres carrés à disposition.

M. Le Floch indique que des recrutements vont intervenir en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année à l'avenir car intégrés aux objectifs du quinquennal. Pour autant, le site de Rennes arrive à saturation, même si le nouveau bâtiment va aider à trouver une forme de flexibilité dans la construction des emplois du temps. La seule solution sur site serait d'éventuellement récupérer des mètres carrés, mais les parcelles attenantes sont celles du Crous, de l'IPAG et des écoles maternelle et élémentaire.

M. Caloz fait remarquer que de nombreux mètres carrés inexploités existent à Beaulieu. Il y a ainsi de nombreux amphithéâtres et donc des espaces potentiels. Il pourrait être intéressant d'en échanger par la suite conclut-il.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-39 : Schéma pluriannuel de Stratégie Immobilière 2017-2022 (Grandes orientations) est adoptée à l'unanimité.*

## **PEDAGOGIE**

### **Délibération n°2017-40 : Création d'un comité de perfectionnement du diplôme de l'IEP de Rennes**

M. Diaz indique que pour la première fois le diplôme de l'IEP valant grade de master va faire l'objet par le ministère d'une accréditation, avec dépôt d'un dossier fin novembre. Dans le cadre de cette procédure, le comité de perfectionnement est nécessaire.

L'IEP de Rennes avait déjà créé de telles structures explique-t-il, mais à l'échelle des mentions de masters ou encore au niveau des parcours. Par la présente délibération, il s'agit d'en instaurer un pour le diplôme en entier.

M. Diaz détaille les différents membres et indique qu'il a pour vocation d'aider les responsables à faire des améliorations pédagogiques. Un retour sera également produit au niveau du conseil d'administration.

\*\*

Mme Morin s'interroge sur le nombre de représentants étudiants prévus à ce comité de perfectionnement, à savoir deux, soulignant qu'ils devraient être plus intégrés car sont les premiers concernés par un tel dispositif.

M. Diaz souligne qu'un tel comité nécessite de par les textes de nombreux acteurs. Les représentants étudiants prévus émanent des représentants élus au CA. L'équilibre interne est donc compliqué, et une représentation étudiante plus forte nécessitait un rééquilibrage complet de la répartition.

M. Le Floch indique en complément qu'il convient de rappeler que la représentation étudiante au CA de l'IEP de Rennes est exceptionnelle par son ampleur, et qu'il ne peut en être toujours de même dans les autres commissions ou organes. Il s'agissait dans le cas présent de trouver un équilibre de compromis.

M. Diaz conclut en indiquant que persistent de toute manière les comités de perfectionnement propres à chaque parcours permettant également de faire remonter les avis des étudiants.

--

M. Jaume s'interroge sur la question de l'accréditation évoquée en préambule, et des conséquences à une absence éventuelle de validation par le Ministère du diplôme de l'IEP.

M. Diaz indique qu'une telle perspective est clairement improbable.

M. le Directeur indique que l'Etat a lancé cette procédure en urgence en cours d'année, en réaction à un changement de législation. Les évaluations récentes des IEP par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ont été très bonnes. L'Etat rigidifie une fois de plus le système, mais la démarche semble obligatoire du fait des nouveaux textes en vigueur. Nos formations sont de qualité et une reconnaissance par décret aurait pu être envisagée, mais ce ne fut pas la décision finale retenue.

M. Diaz souligne qu'a été lancé à ce sujet un travail de coordination au sein du réseau des IEP pour rédiger certaines parties du dossier.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-40 : Création d'un comité de perfectionnement du diplôme de l'IEP de Rennes est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-41 : Règlement général des examens 2017/2018**

M. Diaz introduit les délibérations suivantes en soulignant qu'il s'agit d'adopter les textes relatifs au fonctionnement pédagogique de l'année universitaire et indique que le premier est le règlement général des examens encadrant l'ensemble du cursus. Il rappelle que sur certains des documents présentés, des modifications techniques et juridiques sont votées en séance par rapport aux documents transmis. Ces éléments ont été détaillés dans la feuille fournie en début de séance.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |



- *La Délibération n°2017-41 : Règlement général des examens 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-42 : Règlement Bachelor 2017/2018**

M. Diaz indique que sur ce point il s'agit d'un règlement portant sur le Bachelor, diplôme d'établissement équivalent Licence.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-42 : Règlement Bachelor 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-43 : Modalités de contrôle de connaissances 2017-2018 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année**

M. Diaz indique que les documents à adopter reprennent les maquettes de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année. Quelques nouveaux enseignants arrivent, ce qui change le contenu de certains cours. Quelques modifications de semestre ont également été effectuées.

Une des grandes nouveautés de ces maquettes est la mise en place d'un enseignement « découverte du monde chinois » en première année, précurseur du double parcours avec la Chine en réflexion à l'IEP.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-43 : Modalités de contrôle de connaissances 2017-2018 1ère et 2e année est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-44 : Règlement de la préparation de l'année à l'étranger 2017/2018**

M. le Directeur des études poursuit avec deux délibérations portant sur le fonctionnement de l'année à l'étranger. Cette année ne se fera plus désormais qu'en année mixte ou en échange, le stage étant désormais proscrit. La première délibération reprend notamment les conditions de classement des étudiants, tandis que la suivante porte sur le règlement de l'année à l'étranger elle-même.

\*\*

Mme Morin demande ce qu'il adviendra du module projet hors les murs.

M. Diaz indique que ces modules sont pour la dernière fois effectués cette année et qu'ils n'auront pas vocation à être reconduits au vu de l'organisation retenue de la 3<sup>e</sup> année.

--

M. Hily indique qu'il est fait mention en première page de la présence d'un fond documentaire à disposition des étudiants au niveau de la bibliothèque. Il propose d'insérer dans ce même document la mention « et à la bibliothèque du Campus de Caen ».

En l'absence d'avis contraire des administrateurs, M. Le Président indique que le document sera modifié en conséquence avant vote.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-44 : Règlement de la préparation de l'année à l'étranger 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

### **Délibération n°2017-45 : Règlement de la 3e année 2017/2018**

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-45 : Règlement de la 3e année 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

#### **Délibération n°2017-46 : Modalités de contrôle des connaissances de la 4e année 2017/2018**

M. Diaz présente les évolutions de la maquette de 4<sup>e</sup> année qui intègre désormais un nouveau parcours à Caen sur le monde nordique, en prévision du Master 2 qui ouvrira l'année prochaine. Il évoque également le parcours Affaires européennes et intégration régionale qui débouchera sur la spécialisation du même nom à la rentrée prochaine. Il indique enfin que les maquettes ont été détaillées par parcours afin d'être claires et de souligner les différents enseignements en fonction du statut des étudiants, par exemple s'ils sont ou non inscrits ou non dans le Diplôme National de Master - mention politiques publiques.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

#### **Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-46 : Modalités de contrôle des connaissances de la 4e année 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n°2017-47 : Règlement des mobilités de 5<sup>e</sup> année 2017/2018

M. Diaz introduit cette délibération en soulignant que le texte proposé est issu des différentes régions pédagogiques sur le sujet. Principale modification, désormais l'étudiant inscrit en Master 1 dans un parcours se verra proposer automatiquement le Master 2 correspondant. Cette proposition constitue alors son premier choix de 5<sup>e</sup> année. Si l'étudiant le désire, la candidature auprès d'autres formations au sein du réseau des IEP reste possible, y compris d'ailleurs Bordeaux et Grenoble, bien qu'ils ne fassent pas partie du réseau des 7 indique-t-il.

Sur le site de Rennes, il est également possible de compléter son cursus auprès des partenaires, par exemple Agro-Campus, Rennes 2 ou Rennes 1 si les formations désirées ne sont pas dispensées à l'IEP.

Une commission vient *in fine* valider les souhaits des étudiants voulant bénéficier de parcours atypiques.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-47 : Règlement des mobilités de 5e année 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

## Délibération n°2017-48 : Règlement des examens du Master 1 et Master 2 – Mention Politiques Publiques 2017/2018

M. Diaz indique qu'il s'agit ici de voter le règlement des deux années du Master en co-accréditation ENS Rennes, Rennes 1 et partenariat renforcé IEP de Rennes.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### Vote

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-48 : Règlement des examens du Master 1 et Master 2 – Mention Politiques Publiques 2017/2018 est adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n°2017-49 : Règlements et Modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 – Masters de la Mention Politiques Publiques**

Les maquettes pédagogiques de chaque parcours au sein du Master Politiques Publiques sont votées ici, détaille M. Diaz. Celui-ci fait également mention du caractère encore non homogène des documents présentés aux administrateurs et leur prie de l’en excuser. La semestrialisation des formations est par ailleurs une évolution importante de l’organisation de ces formations souligne-t-il.

\*\*

En l’absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-49 : Règlements et Modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 – Masters de la Mention Politiques Publiques est adoptée à l’unanimité.*

**Délibération n°2017-50 : Règlements et Modalités de contrôle des connaissances des grades-masters**

M. Diaz indique qu’à l’instar de la mention Politiques Publiques, les maquettes des formations organisées par l’IEP en grade master ont été semestrialisées, ceci afin de les rendre plus conformes à la norme universitaire M1/M2.

\*\*

En l’absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Refus de participer : | 0 |
| Abstention :          | 0 |
| Contre :              | 0 |

|        |    |
|--------|----|
| Pour : | 21 |
|--------|----|

- *La Délibération n°2017-50 : Règlements et Modalités de contrôle des connaissances des grades-masters est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2017-51 : Règlement et modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 Attestation/certificat d'études politiques**

La principale modification de ce document par rapport à celui de l'année dernière indique M. Diaz réside dans le stage conseillé désormais possible dans le cursus français ou anglais d'ailleurs, ce qui n'était pas le cas auparavant.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Refus de participer : | 0  |
| Abstention :          | 0  |
| Contre :              | 0  |
| Pour :                | 21 |

- *La Délibération n°2017-51 : Règlement et modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 Attestation/certificat d'études politiques est adoptée à l'unanimité.*

**Délibération n°2017-52 : Règlement et modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 Attestation/certificat d'études politiques en anglais**

M. Diaz indique que la maquette du diplôme du cursus en anglais est fortement impactée par les efforts effectués par l'établissement pour dynamiser le recrutement de professeurs anglophones. La politique de recrutement des professeurs invités a ainsi été revue. Certains enseignements vont par ailleurs être calés sur des créneaux permettant au plus grand nombre d'y assister.

\*\*

En l'absence de commentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

**Vote**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Refus de participer : | 0 |
| Abstention :          | 0 |

|          |    |
|----------|----|
| Contre : | 0  |
| Pour :   | 21 |

- *La Délibération n°2017-52 : Règlement et modalités de contrôle des connaissances 2017/2018 Attestation/certificat d'études politiques en anglais est adoptée à l'unanimité.*

## **VIE ETUDIANTE**

### **Délibération n°2017-53 : Attribution des subventions aux associations étudiantes de France et de Navarre 2017/2018**

M. Diaz indique que, pour cette dernière délibération, il s'agit d'attribuer les subventions aux associations étudiantes de l'IEP. Il s'agit d'une amélioration par rapport aux échanges et remontées des étudiants qui souhaitent disposer de la somme plus tôt dans l'année universitaire (elle était versée auparavant en début d'année civile). Les calendriers de formation des bureaux associatifs ont été avancés et deux commissions de la vie étudiante, une avant l'été puis une en septembre, ont permis de proposer une répartition.

Le budget global est similaire à celui de l'année dernière, sachant qu'un reliquat n'avait pas été attribué. Innovation également de cette délibération, les associations de masters (actuels et anciens étudiants) n'ont pas été intégrées dans la répartition et feront l'objet d'une subvention à part.

\*\*

Mme Le Goff pose la question des associations étudiantes à Caen. En effet, ces dernières ne peuvent s'organiser avant la rentrée pour changer les bureaux puisque les étudiants ne sont pas forcément présents. Dans ces circonstances, les demandes de subvention n'ont pas forcément pu être faites en temps et en heures. Elle demande alors comme les nouveaux bureaux doivent procéder pour bénéficier également d'une subvention.

M. Diaz indique qu'il reste actuellement 1500€ qui n'ont pas été attribués, montant de réserve pour les nouveaux projets ou associations créées en cours d'année. Il invite donc les associations concernées à effectuer une demande dans les conditions habituelles qui sera alors étudiée en commission de vie étudiante.

\*\*

En l'absence de commentaires supplémentaires formulés par les administrateurs, M. le Président met au vote la délibération.

### **Vote**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Refus de participer : | 0 |
|-----------------------|---|

|              |    |
|--------------|----|
| Abstention : | 0  |
| Contre :     | 0  |
| Pour :       | 21 |

- *La Délibération n°2017-53 : Attribution des subventions aux associations étudiantes de France et de Navarre 2017/2018 est adoptée à l'unanimité.*

## **POINTS DIVERS**

M. Le Floch évoque en point divers l'absence d'avancée sur la question du contrat de site. Le prochain conseil d'administration, prévue en décembre, sera peut être l'occasion d'une signature, mais pour l'instant rien n'est prévu.

M. le Président conclut en soulignant que sur les deux volets évoqués dans le présent conseil, tant UNIR que la collaboration renforcée avec l'INSA Rennes, les avancées pour l'établissement sont majeures. En faisant écho aux propos de M. Pasquier, indique-t-il, le passé rennais est lourd et il convient d'arriver à se structurer si on veut avancer. Le Conseil se doit d'être au service de ces réflexions, afin que la diversité des points de vue puisse s'exprimer, le tout dans un souci d'accompagnement des évolutions structurelles et dans l'intérêt de l'établissement.

M. Denby-Wilkes clôt la séance à 19h51.